

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2023

DATE DE CONVOCATION 26/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, Mardi 31 octobre à 20h Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 02/11/2023	<u>Etaient présents :</u> Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Alain CAILLIOT, Philippe CORTES, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabine BECK, Denis LAZAROFF
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Absents excusés :</u> Vanessa LEGAIGNEUR ayant donné pouvoir à Robert de Kervéguen Séverine PERRIER ayant donné pouvoir à Sabine Beck Julie MARCQ-VADAINÉ ayant donné pouvoir à Stéphanie Lourtil Antoine TRAINEAU ayant donné pouvoir à Alain Cailliot Manuel BATAILLE ayant donné pouvoir à Philippe Cortes Jean-Pierre GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Patrick Madi Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 14	
PRÉSENTS 8	
VOTANTS 14	SECRÉTAIRE : Denis Lazaroff

Ouverture de la séance à 20h00

Un scrutin a eu lieu, Denis Lazaroff est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu du 26 septembre 2023 à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

LES DECISIONS

Décision 2023_10_01

Portant approbation d'un avenant n° 01 du lot 02 (charpente/couverture) du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la Comté

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020_05_26 en date du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2023_05_01 en date du 20 mai 2023 portant attribution du lot n° 02 (charpente/couverture) à la Société FLOUX – 27 boulevard de la République à Marines (95640), dans le cadre du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la Comté,

Considérant la nécessité de mettre en place un avenant n° 01 pour aléas techniques imprévisibles ou le remplacement d'un ensemble d'éléments de charpente dégradés qui ne pouvait pas être constaté avant la réalisation des travaux de dépose de la couverture,

DECIDE :

- de signer l'avenant n° 01 du lot n° 02 (charpente/couverture) du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la comté, attribué à la Société FLOUX, comme suit :

Libellé	Montant
Montant initial du marché (HT)	27 002,00 €
Montant de l'avenant n° 01 (HT)	6 072,50 €
Montant total du marché (HT)	33 074,50 €
TVA au taux de 20%	6 614,90 €
Nouveau montant T.T.C.	39 689,40 €

Décision 2023_10_02

Portant approbation d'un avenant n° 01 du lot 01 (gros œuvre/serrurerie) du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la Comté

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020_05_26 en date du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2023_05_01 en date du 20 mai 2023 portant attribution du lot n° 01 (gros œuvre/serrurerie) à la Société DE PINHO – 10 rue Léon de Kersaint à Us (95450), dans le cadre du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la Comté,

Considérant la nécessité de mettre en place un avenant n° 01 pour complément de restauration d'un mur en pierre,

DECIDE :

- de signer l'avenant n° 01 du lot n° 01 (gros œuvre/serrurerie) du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la comté, attribué à la Société DE PINHO, comme suit :

Libellé	Montant
Montant initial du marché (HT)	61 483,00 €
Montant de l'avenant n° 01 (HT)	2 938,21 €
Montant total du marché (HT)	64 421,21 €
TVA au taux de 20%	12 884,24 €
Nouveau montant T.T.C.	77 305,45 €

Décision 2023_10_03

Portant attribution du lot n° 03 (ferronnerie) du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la Comté

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020_05_26 en date du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2023_05_01 en date du 20 mai 2023 décidant de la consultation décalée du lot n° 03 (ferronnerie) du marché de travaux de restauration et de mise en valeur du lavoir de la Comté, en attente d'un retour de Monsieur l'architecte des bâtiments de France sur la proposition de clôture,

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée afin de désigner une entreprise pour le lot 03 (feronnerie) du marché de travaux de restauration de la mise en valeur du lavoir de la Comté,
Considérant les conclusions de la Commission d'appel d'offres chargée du choix de l'entreprise réunie en date du 17 octobre 2023,

DECIDE d'attribuer le lot 03 (feronnerie) au candidat suivant :

Société ATMS

12 Grande Rue de Vaux

60390 BERNEUIL EN BRAY

Le montant du marché est de 14 420,00 € HT – 17 304,00 € TTC

DOSSIER EN COURS

ANCIENNE DECHETERIE, lieu-dit « LES ROCHES » parcelles cadastrées section C 1176, 1181 et 1182

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de ces parcelles. Après le départ du SMIRTOM en février 2022 restait le devenir de cette ancienne déchetterie, des contacts avaient été pris avec le conseil départemental propriétaire de la carrière qui a manifesté son vif intérêt à cette acquisition. L'objectif étant de mettre en valeur cette très belle carrière avec une zone d'accueil. Une promesse d'achat pour la somme de 6 548€ a été signée en juillet 2022 entre la commune et le conseil départemental. Toutefois, pour la réalisation de cette vente, il était demandé au SMIRTOM le précédent exploitant une attestation de fin d'activité qui devait être fournie par la DCAT (Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial). Après de nombreuses relances effectuées par le SMIRTOM c'est seulement le 17 octobre dernier que l'attestation nous a été fournie, l'acte de vente va donc enfin pouvoir se réaliser.

ELAGAGE : chemin rural n°18 de Vigny à Meulan

Avec les conseils de l'ONF (Office National de Forêts), la commune a mandaté une entreprise pour entretenir et élaguer les 43 hêtres situés sur le chemin rural, derrière le château. Malheureusement, 6 arbres n'ont pas pu être sauvés, ils ont été mis en sécurité.

Montant des travaux 12 132€ ttc.

SUBVENTION - VILLAGES D'AVENIR

Le programme « Villages d'Avenir » vise à aider des communes rurales de petite taille, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie dans le respect des enjeux de transition écologique. Ce programme vient compléter l'offre d'ingénierie déjà déployée par l'ANCT en zone rurale. Cette nouvelle mesure est effective pour l'année 2024.

La commune a candidaté pour ce dispositif, le 15 octobre 2023 et a présenté de 2 projets au 30 octobre (date limite pour la réception des dossiers)

- **Création d'un centre médical pluridisciplinaire**
- **Rénovation des locaux du stade municipal.**

Interventions des responsables des commissions municipales

Commission travaux – donner la parole à Patrick Madi

Eclairage des Ormeteux Nord, installation de 8 lampadaires et 4 bornes

Il sera prévu 4 détecteurs de mouvements (1 candélabre sur 2) avec un :

- *Allumage à 5h30*
- *Arrêt de l'éclairage au lever du soleil.*
- *Mise en marche lors du coucher du soleil en puissance réduite*
- *Augmentation de la puissance à 100% lors de la détection*
- *Abaissement en puissance réduite après un temps donné*
- *Arrêt de l'éclairage à Minuit*

Appartements communaux

F4, situé au 42 rue Beaudouin, dernier étage (ancienne gendarmerie)

- Mise aux normes de l'électricité
- Fin des travaux pour fin octobre 2023

F4, situé au 1 rue du Général Leclerc, au-dessus de la poste

À la suite d'une infiltration d'eau dans l'appartement, l'escalier des parties communes ainsi qu'une chambre ont dû être entièrement repeint.

Coût de l'opération 1 732,50€ ttc

Réhabilitation des bâtiments et logements communaux.

La commune a pour projet de rénover l'ensemble du bâtiment situé au stade hors la buvette. La mairie par l'intermédiaire de Monsieur Weckmann a sollicité l'entreprise Watt Cie pour établir un diagnostic de performance énergétique et des préconisations dont le photovoltaïque.

Monsieur le maire précise que cette opération sera à systématiser pour nos futurs logements communaux vacants.

Travaux école municipale

- Réfection de la toiture du préau de l'école
Travaux réalisés cet été, coût total de l'opération 60 406,53 € ttc
- Travaux d'urgence sur la toiture de l'école élémentaire

Les infiltrations d'eau ont été constaté dans une salle de classe et dans la salle de repos des instituteurs. Ces fuites ont nécessité le remplacement en urgence des deux cheneaux percés.

Coût de ces travaux 6 160,43€ ttc

Commission animation – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Le 12 octobre, commission animation
- Le 18 octobre, réunion AMF TELETHON
- Le 25 novembre, la commune organise le « Téléthron » avec un après-midi de jeux d'Arcades ouvert à tous, ainsi qu'un Laser Game avec un forfait unique de 10 € et une soirée accompagnée d'un groupe de musiciens Jazz Manouche
- Le 09 & 10 décembre, Marché de Noël
- Distribution des sapins de Noël
- Le 17 décembre, Noël des enfants dans la salle des fêtes

Commission Patrimoine – Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

Le lavoir

Les travaux avancent bien.

Estimation de fin des travaux prévue fin novembre 2023

Monsieur le maire propose qu'une inauguration officielle soit organisée afin de valoriser la réhabilitation et mise en valeur de ce patrimoine bâti. La date prévue est le samedi 20 janvier prochain avant la cérémonie des vœux.

Entrée principale du stade (travaux)

- Le portail est consolidé
Coût de l'opération 7 440€

Eglise

La commune a reçu le rapport d'analyse de l'architecte pour évaluer les coûts des travaux. L'estimation s'élève à près de 5 M€. Monsieur le maire indique que c'est un estimatif sur un coût global et complet et que la prochaine étape sera de bien déterminer ce qui est travaux d'urgence dans cet estimatif.

- Monsieur le maire accompagné par Monsieur Alain Caillot se sont rendus à l'invitation de la direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux à une table ronde le 2 novembre dernier à Paris au Carrousel du Louvre dans le cadre du salon du patrimoine.
- L'objectif était de faire part de notre retour d'expérience et témoignage sur notre partenariat avec la fondation du patrimoine dans le cadre de la restauration de la flèche de l'église, et des futurs projets. Il est rappelé que toute convention signée avec la fondation du patrimoine sur un projet, oblige la commune à un engagement financier de la commune, et notre souhait est de voir cette obligation s'assouplir.
- Le samedi 18 et dimanche 19 novembre – week-end culturel de l'Assaurev
Concert de la Garde Républicaine dans l'église de Vigny,
Catherine Libert du Conservatoire du Vexin pour une interprétation avec l'orgue.

Les chemins

Une campagne de recensement de l'ensemble des chemins de randonnées de Vigny a commencé. L'objectif est de les réhabiliter pour ensuite les matérialiser via les différentes applications dédiées à la randonnée.

La réserve naturelle de Vigny-Longuesse

La réserve naturelle régionale du site géologique de Vigny-Longuesse est une réserve naturelle régionale située en Île-de-France. Classée en 2009, elle occupe une surface de 22 hectares et protège une carrière qui contient le seul complexe récifal fossile connu dans le tertiaire du bassin de Paris. Pour mener des actions sur la préservation de la RNR, création d'un Comité de pilotage en partenariat avec le Département, le PNR, la commune de Longuesse et la commune de Vigny. L'objectif est de renforcer la protection de la nature désignée comme « espace écologique remarquable », préserver la valeur patrimoniale du site au titre de réserve naturelle et son espace boisé classé « Bois des Roches ».

Commission Scolaire - donner la parole à Robert de Kervéguen

- Depuis la rentrée scolaire, il a été constaté que la capacité du bus ne pouvait parfois ne pas répondre au besoin des familles devant emprunter le bus. Il est nécessaire de trouver une solution adéquate pour faciliter et sécuriser le transport des élèves entre Théméricourt, Guiry-en-Vexin et Vigny. Monsieur le Maire a contacté la société de transport Transdev et France Mobilités
Le rendez-vous a été fixé le 13 novembre prochain sur la ligne du petit bus.

Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Les Brèves sont en relecture, distribution prévue pour début novembre
- Prochaine réunion préparatoire pour notre journal « Les Echos » le 19 octobre 2023
Le Lavoir, qui a nécessité de gros travaux de remise en état sera mis à l'honneur dans le prochain numéro des Echos ainsi que deux articles :
 - *Les 80 ans de la libération*
 - *Nos chemins & Sentes*
- Refonte complète du site internet de la commune
-

Centre Communal d'Action Social - donner la parole à Sabine Beck

- Près de 50 personnes ont participé à la sortie des aînés au château d'Anet le 06 octobre 2023, Une journée fort appréciée.
- Le déjeuner des aînés prévu le 19 octobre, dans la salle aux miroirs a réuni près de 100 personnes.
- Distribution des colis des aînés le samedi 16 décembre.

Intervention des délégués des EPCI

SMIRTOM - rapporteur Denis Lazaroff

La loi Agec (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), adoptée en 2020, prévoit qu'à partir de janvier 2024 les collectivités territoriales doivent proposer des solutions de tri à la source des biodéchets aux habitants. Dès le 1^{er} janvier 2024, chaque administré devra disposer à proximité de chez eux d'une solution pratique de tri de leurs biodéchets.

Pour répondre à cette obligation, la commune en partenariat avec le SMIRTOM a proposé et mis en place une solution de compostage individuel.

Pré-Collecte, rue des Saules – Cour des Saules et Impasse des Saules

L'accès à la rue des Saules ne permettant pas de faire un demi-tour giratoire avec le camion de ramassage, les employés de SEPUR ont en charge d'effectuer une pré-collecte, à savoir récupérer les bacs de chaque riverain avec un petit utilitaire et de les apporter au bout de la rue. Ce service représente un coût très important à la charge de la Communauté de Commune de Vexin Centre, près de 5 000€ par an.

A compter de janvier 2024, la CCVC ne prendra plus en charge ce service.

Monsieur le maire rappelle qu'il n'y avait qu'une seule rue sur la commune qui bénéficiait de cette pré-collecte. Les autres rues, impasses où il n'est pas possible de faire un demi-tour giratoire, les riverains apportent eux-mêmes leurs bacs en début de rue.

Après discussion au sein du conseil municipal, il est donc prévu que les riverains de la rue des Saules, cour des Saules et impasse des Saules devront apporter leurs bacs en début de rue et les récupérer après la collecte.

Une réunion est programmée le samedi 25 novembre avec les riverains concernés pour évoquer ce sujet et les modalités des différentes collectes de bacs pour l'année 2024.

CCVC Communauté de Communes Vexin Centre - rapporteur Philippe Cortes

Compte-rendu d'une réunion d'information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, le 22 septembre 2023 en préfecture.

Rappel du contexte :

- Accords de Paris sur le Climat : objectif de limiter le réchauffement global à moins de 2°C
- La France a un objectif de neutralité carbone à horizon 2050
- Un mix énergétique français basé à 60 % sur des énergies fossiles importées
- Un parc nucléaire dont 26 des 56 réacteurs arriveront au terme des 50 ans d'exploitation en 2035

Objectif :

=> **Seul le développement massif des énergies renouvelables nous permettra de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer, tout en réduisant nos émissions de CO2.**

=> **Enjeu de planifier le développement des EnR**

La planification des énergies renouvelables terrestres :

=> **La commune de Vigny doit définir des zones d'accélération des énergies renouvelables EnR**

La zone d'accélération correspond à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via les modifications simplifiées.

L'intérêt pour la collectivité :

- Accroître l'autonomie énergétique du territoire
- Organiser et structurer le débat local sur l'intégration territoriale des EnR
- Tenir compte de l'ensemble des enjeux et contraintes du territoire pour maîtriser les impacts du développement des EnR
- Engager plus rapidement un dialogue avec les porteurs de projets d'ENR (échanges techniques, acceptabilité induite via la consultation publique en amont)
- Orienter le développement des EnR, via la possibilité d'intégrer les zones dans les documents d'urbanisme (PLU)
- Être un territoire attractif pour les entreprises et les habitants

Une réunion publique sera à planifier une fois que la zone d'accélération sera établie.

Agenda

- Commémoration du 11 novembre
- Samedi 18 et le dimanche 19 novembre, week-end culturel et acoustique organisé par l'Assaurev, une visite de l'église et un concert joué par la Garde Républicaine
- Prochain conseil municipal le mardi 28 novembre
- Samedi 02 décembre 2023 – réunion de quartier - Les Ormeteaux
- Samedi 25 novembre, journée et soirée au profit du Téléthon
- Samedi 16 décembre, le CCAS distribuera les colis de fin d'année pour nos aînés de 70 ans et plus
- Samedi 20 janvier 2024 – Vœux du Maire et inauguration de la mise en valeur du lavoir
- Samedi 02 mars 2024 - réunion de quartier – Le Bord'haut

Fin de séance, 22h50

